

**PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT PERTINENT  
POUR L'INSTALLATION D'UN EMPLACEMENT DE MARCHÉ  
ARTISANAL ET ARTISTIQUE**

(Article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

La Ville de Biarritz a reçu une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un emplacement de marché artisanal et artistique, sur la Place Saint-Charles.

Compte tenu de la courte durée de l'occupation demandée et s'agissant d'une expérimentation, la Ville de Biarritz procède par la présente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES</b>	
Titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance domaniale concernée	Place Saint-Charles
Durée envisagée	La convention sera conclue pour une durée de 2 ans, l'occupation sera du second samedi par mois de 10h à 18h
Nature de l'activité exercée	Marché artisanal et artistique
Montant de la redevance	Manifestation commerciale de moins de 50 personnes (prix par marché : 289€ en 2024)
Renseignements	Service commerce tourisme Ville de Biarritz
Adresse à laquelle les manifestations d'intérêt pertinents doivent être envoyées	<a href="mailto:marche@biarritz.fr">marche@biarritz.fr</a>
Date limite d'envoi des manifestations d'intérêt	03/04/2024 à 12 heures